



ARRETES

du 28 août au 9 décembre 2020



Sommaire Actes du Président

N° Arrêté	Date	Service Instructeur	Titre	Page
A-2020-54	29/09/2020	DRH	Renouvellement de certains représentants du personnel aux CAP catégorie A et C	1
A-2020-66	09/11/2020	GRAJ	Arrêté de délégations de signature, modificatif N° 2 de l'arrêté A-2020-40	2
A-2020-67	09/11/2020	GFI	Régie d'avance et de recettes de la restauration n°428	7
A-2020-68	09/11/2020	GFI	Nomination du régisseur et des mandataires de la régie d'avance et de recette de la restauration n° 428	9
A-2020-69	23/10/2020	GRAJ	Délégations de fonctions présidence Commission d'Appels d'Offres	11
A-2020-70	29/10/2020	DRH	Membres CAP - Commissions administratives paritaires	12
A-2020-71	29/10/2020	DRH	Membres CHSCT - Comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail	15
A-2020-72	29/10/2020	DRH	Membres CT - Comité technique	17
A-2020-73	03/11/2020	DRH	Membres CCDPSV - Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires	19
A-2020-74	30/10/2020	GRAJ	Délégation de fonctions et de signature aux vice-présidents, membres du Bureau du Conseil d'Administration	21
A-2020-81	20/11/2020	GRAJ	Arrêté de délégations de signature, modificatif N° 3 de l'arrêté A-2020-40	22
A-2020-82	24/11/2020	DRH	Membres CT - liste complémentaire Comité technique	23
A-2020-83	24/11/2020	DRH	Membres CCDPSV - liste complémentaire Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires	25
A-2020-84	09/12/2020	GRAJ	Arrêté de délégations de signature, modificatif n° 4 de l'arrêté A-2020-40	27
A-2020-85	07/12/2020	SSSM	Liste des médecins agréés pour effectuer les visites médicales du « groupe lourd » pour les sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels	31
A-2020-86	07/12/2020	SSSM	Liste des médecins habilités à se prononcer sur l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels	33

Le contenu intégral des décisions et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande auprès de la Cellule Assemblées & Archives du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, 12 rue Arago à La Chapelle sur Erdre.



A-2020-54

TIRAGE AU SORT

CAP des Personnels Administratifs et techniques de catégorie A et C

ARRÊTÉ

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment les articles 9 et 9 bis,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 15, 28 et 29,

VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le décret n°95-1018 du 14 septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques,

CONSIDÉRANT le procès-verbal de carence d'organisation syndicale représentative pour la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie A en date du 25 octobre 2018, le tirage au sort en date du 6 décembre 2018, et le départ d'un titulaire et d'un suppléant de cette commission ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour le syndicat CFTD de désigner un remplaçant suite au départ d'un titulaire représentant du personnel de la commission administrative paritaire des personnels administratifs de catégorie C, et la nécessité d'attribuer le siège laissé vacant selon la procédure de tirage au sort prévue de l'article 23 b, au sein du groupe hiérarchique concerné.

ARTICLE 1 : Le tirage au sort instauré en vue de pourvoir les sièges vacants des commissions administratives paritaires des PATS de catégorie A et de catégorie C aura lieu :

Le vendredi 9 octobre 2020

- 10h15 à 10h30 (catégorie A)
- 10h30 à 10h45 (catégorie C)

Salle Loire-Atlantique (RDC) à Gesvrine

ARTICLE 2 : Le tirage au sort se fera parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité au sein de ces deux commissions et des groupes hiérarchiques correspondants ;

ARTICLE 3 : Les agents remplissant les conditions d'éligibilité, pourront assister au tirage au sort des commissions administratives paritaires correspondant à leur catégorie ;

ARTICLE 4 : Le tirage au sort est effectué par l'autorité territoriale ou son représentant.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le **29 SEP. 2020**

Le Vice-président en charge du personnel


Jean-Yves PLOTEAU



Arrêté A-2020-66

Arrêté portant délégations de signature

Modificatif n° 2

ARRÊTÉ

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-27, L. 1424-30 et L. 1424-33,

VU le procès-verbal de l'élection de Monsieur Philippe GROSVALET en qualité de Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique le 2 avril 2015,

VU la délibération du Conseil d'Administration du 20 octobre 2020 portant délégation d'attributions au Président,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique du 15 mars 2005 portant modification de l'organisation fonctionnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, ainsi que les délibérations modificatives ultérieures,

VU l'arrêté n°A-2020-40 du 10 juin 2020 portant délégations de signature

VU l'arrêté n° A-2040-41 modificatif n°1 du 7 juillet 2020 portant délégations de signature

VU le tableau des emplois,

CONSIDÉRANT que l'organisation fonctionnelle et territoriale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique impose un dispositif de délégation de signature afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et de sa continuité,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

L'article 12 de l'arrêté A-2020-40 est complété comme suit :

Délégation de signature est donnée au Capitaine Eztitxu POULIQUEN pour la signature :

- des courriers et attestations relatives à la mise en œuvre du dispositif de mécénat au profit des employeurs privés au titre de la mise à disposition de salariés sapeurs-pompiers volontaires pendant les heures de travail à titre gratuit au profit du SDIS.

ARTICLE 2

L'article 14.6 – DIRECTION DES MOYENS FONCTIONNELS - de l'arrêté A-2020-40 est modifié comme suit :

Groupement Finances

Chef du Service Exécution Budgétaire

✓ Poste vacant

Groupement Bâtiments et Infrastructures

Chef du Service Gestion du Patrimoine

✓ Madame Sylvie EVEN

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20201109-A-2020-66-AR
Date de télétransmission : 09/11/2020
Date de réception préfecture : 09/11/2020

ARTICLE 3

L'article 14.7 – DIRECTION DES MOYENS OPERATIONNELS - de l'arrêté A-2020-40 est modifié comme suit :

Groupement Logistique

Chef du Service Administration et Finances

✓ Madame Laurence BOSSARD

ARTICLE 4

L'article 14.9 – GROUPEMENTS TERRITORIAUX – de l'arrêté A-2020-40 est complété comme suit :

Groupement Sud

Adjoint au chef CIS de Clisson

✓ Lieutenant Baptiste HAMARD

ARTICLE 5

L'annexe n° 1 relative à la liste des chefs de centre bénéficiaires de la délégation de signature à l'article 7 est remplacée par l'annexe n° 1 jointe.

ARTICLE 6

L'annexe n° 2 relative à la liste des chefs de colonne bénéficiaires de la délégation de signature à l'article 7 est remplacée par l'annexe n°2 jointe.

ARTICLE 7

Le présent arrêté entrera en vigueur lorsqu'il aura revêtu un caractère exécutoire.

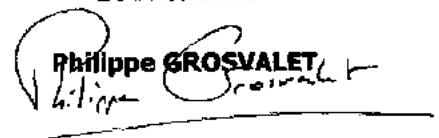
ARTICLE 8

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 09/11/2020

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Président


Philippe GROSVALET

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20201109-A-2020-66-AR
Date de télétransmission : 09/11/2020
Date de réception préfecture : 09/11/2020

**Annexe n° 1 - Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers
exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours**

Groupement	Centre d'Incendie et de Secours	Chef de centre
NORD	ABBARETZ	Lieutenant Emmanuel PAILLUSSON
SUD	AIGREFEUILLE S/MAINE	Lieutenant Cédric MOREAU
OUEST	ASSERAC	
NORD	BLAIN	Lieutenant Mathieu CABELGUEN
SUD	BOUAYE	Lieutenant Bruno HAMELIN
OUEST	BOURGNEUF EN RETZ	Lieutenant Philippe SACHOT
SUD	BOUSSAY	Lieutenant Bertrand MORIN
NORD	BOUVRON	Capitaine Thierry GUILBAUD
SUD	BRAINS	Lieutenant Frédéric CHAUVET
SUD	CHATEAU-THEBAUD	Lieutenant Frédéric CHOUTEAU
NORD	CONQUEREUIL	Lieutenant Pierre ETIENNE
SUD	COUERON	Lieutenant Kenny DIVARD
NORD	DERVAL	Lieutenant Régis LEBLAY
OUEST	DONGES	Lieutenant Fabrice DROLLON
NORD	FAY DE BRETAGNE	Lieutenant Denis GHESQUIER
NORD	FEGREAC	Lieutenant Sylvain GUIHO
NORD	GUEMENE PENFAO	Lieutenant Eric DRION
OUEST	GUENROUET	Lieutenant Jérôme TILLARD
OUEST	HERBIGNAC	Lieutenant Laurent DRENO
NORD	HERIC	Lieutenant Marc JULIENNE
SUD	INDRE	Adjudant-chef Fabien AUDAIRE
NORD	JOUE S/ERDRE	Lieutenante Peggy LESEULT
OUEST	LA BERNERIE EN RETZ	Capitaine Pascal RENAUD
SUD	LA CHAPELLE BASSE MER	Adjudant-chef Mikaël GUILLEMARD
OUEST	LA CHAPELLE DES MARAIS	Lieutenant Didier PERRAUD
SUD	LA MONTAGNE	Lieutenant Gilles TOUMANIANTZ
SUD	LA PLANCHE	Adjudant-chef Benoît JEANNEAU
OUEST	LA TURBALLE	Capitaine Jean-Claude JOUANO
OUEST	LE CROISIC	Lieutenant Stéphane MOREAU
SUD	LE PALLET	Lieutenant Philippe FONTENEAU
SUD	LE PELLERIN	Lieutenant Dominique JOLLY
OUEST	LE POULIGUEN	Lieutenant Yoann LAMBALLAIS
SUD	LEGE	Lieutenant François RABILLARD
NORD	LES TOUCHES	Lieutenant Christophe LEDUC
NORD	LIGNE	Lieutenant Fabrice COLAS
SUD	MACHECOUL	Capitaine Pascal BOUCARD
NORD	MESANGER	Lieutenant Frédéric HERVE

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20201109-A-2020-66-AR
Date de télétransmission : 09/11/2020
Date de réception préfecture : 09/11/2020

**Annexe n° 1 - Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers
exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours**

OUEST	MES	Lieutenant Fabrice LEVAZEUX
OUEST	MISSILLAC	Capitaine Olivier GICQUIAUD
NORD	MOISDON LA RIVIERE	Lieutenant Sébastien FORGET
OUEST	MONTOIR DE BRETAGNE	Lieutenant Olivier CARCAUD
NORD	NORT S/ERDRE	Poste vacant au 01/10/2020
NORD	NOZAY	Lieutenant Didier BOUVIER
OUEST	PAIMBOEUF	Capitaine Cyrille LORMEAU
NORD	PETIT MARS	Lieutenant Pierrick MOISDON
OUEST	PIRIAC S/MER	Lieutenant Anthony BOUILLO
NORD	PLESSE	Adjudant-chef Davy LATOUCHE (Intérim)
OUEST	PREFAILLES	Lieutenant Alain VERGNAUD
NORD	RIAILLE	Lieutenant Florent MOUSSAULT
NORD	ROUGE	Lieutenant Franck PELHATRE
NORD	SAFFRE	Lieutenant Florent MARY
NORD	SION LES MINES	Lieutenant Jérôme GERARD
OUEST	ST ANDRE DES EAUX	Lieutenant René GUENO
SUD	ST COLOMBAN	Lieutenant Jean-Noël FLAIRE
SUD	ST ETIENNE DE MER MORTE LA CHOLTIERE	Lieutenant Olivier BARIL
NORD	ST ETIENNE DE MONTLUC	Lieutenant Régis BOURBIGOT
OUEST	ST GILDAS DES BOIS	Adjudant-chef Yohann BRIAND
OUEST	ST JOACHIM	Capitaine Laurent MOREAU
SUD	ST JULIEN DE CONCELLES	Adjudant-chef Sébastien ROMIEN
NORD	ST JULIEN DE VOUVANTES	Lieutenant Christophe MATHIS
OUEST	ST LYPHARD	Capitaine Pascal ALLAIRE
OUEST	ST MICHEL CHEF CHEF	Lieutenant Sébastien CHARPENTIER
OUEST	ST PERE EN RETZ	Adjudant Maxime LANDAIS
SUD	ST PHILBERT DE GRAND LIEU	Capitaine Laurent TENAUD
OUEST	STE PAZANNE	Lieutenant Luc AMAILLAND
NORD	TREFFIEUX	Lieutenant Morgan JULIENNE
OUEST	TRIGNAC	Capitaine Laurent DENOUAL
SUD	VALLET	Lieutenant Romuald NICOLAS
NORD	VARADES	Lieutenant Thierry ROBERT
NORD	VAY	Lieutenant Anthony VERGER
SUD	VIEILLEVIGNE	Adjudant-chef Franck MARTIN
NORD	VIGNEUX DE BRETAGNE	Lieutenant Fabrice OLIVEROS

Le : 09/11/2020

**Le Président,
Philippe GROVALET**

Philippe Grovalet

Accusé de réception en préfecture 044-284400017-20201109-A-2020-66-AR Date de télétransmission : 09/11/2020 Date de réception préfecture : 09/11/2020
--


Annexe n° 2 -Liste des Chefs de Colonne

GRADE	NOM	PRENOM	POSITION	AFFECTATION FONCTIONNELLE
Cne	ALLAIN	Laurent	SPP	Gpt Nord
Cdt	BERINGUIER	Christophe	SPP	Gpt Sud
Cdt	BOIVIN	Pascal	SPP	Gpt Support Ecole
Cne	BOSSIS	Hugo	SPP	Gpt Sud
Cne	BUAUD	Yvan	SPP	CIS Saint-Herblain
Cdt	CHATRON	Stéphane	SPP	CIS St Nazaire
Cne	CHAUVIN	Thierry	SPP	Gpt Ouest
Cne	CHEVALIER	Jean-Christophe	SPP	Gpt Ouest
Cdt	DABAS	Stéphan	SPP	Gpt Sud
Cne	DELAMARRE	Franck	SPP	Gpt Nord
Cne	DUMAIS-PIZEL	Florence	SPP	Gpt Sud
Cne	GARNIER	Christophe	SPP	CIS St Brévin
Cne	GOUBAUD	Sébastien	SPP	Gpt Nord
Cdt	GRIVEAU	Pascal	SPP	Gpt Opérations
Cdt	GUENNEGAN	Yves	SPP	GPEC
Cdt	GUET	Mickaël	SPP	Gpt Logistique
Cne	HENNEQUIN	Philippe	SPP	Gpt Sud
Cne	HUGUET	Benoît	SPP	CIS Ancenis
Cdt	JAULIN	Freddy	SPP	CIS Gouzé
Cne	JUNOT	Jérôme	SPP	Gpt Prévention
Cne	LANGLOIS	Jérôme	SPP	CIS Pornic
Cne	LE LANNIC	Vincent	SPP	CIS Vertou
Cdt	MAHE	Christophe	SPP	Gpt Nord
Cne	MENI	Régis	SPP	Centre nautique Départemental
Cne	MOUGIN	Arnaud	SPP	Gpt Ouest
Cne	PASQUEREAU	Léo	SPP	CIS La Baule-Guérande
Cdt	PIETERS	Frédéric	SPP	CIS Rezé
Cne	PICQUET	Pascal	SPP	Gpt Ouest
Cne	POULIQUEN	Erwan	SPP	CIS Carquefou
Cne	POULIQUEN	Eztitxu	SPP	Bureau du Volontariat
Cne	POYAC	Patrice	SPP	Gpt Prévention
Cdt	RYCKEWAERT	Fabrice	SPP	Gpt Support Ecole
Cdt	SALLIER	Damien	SPP	Gpt Ouest
Cne	THOMAZEAU	Jean-Noël	SPP	CIS Châteaubriant
Cne	WINCKEL	Yann	SPP	Gpt Nord

Le: 09/11/2020

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20201109-A-2020-66-AR
Date de télétransmission : 09/11/2020
Date de réception préfecture : 09/11/2020

Le Président,
Philippe GROSYALET





DIRECTION DES MOYENS FONCTIONNELS
Groupement Finances
Service Exécution Budgétaire

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2020-067
de la Régie d'avance et de recettes
de la restauration n° 428

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, et notamment l'Article 22 ;

VU le Décret n° 2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le Décret n° 66-850 du 15 novembre 1966, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des Régisseurs ;

VU les Articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des Régies de recettes, des Régies d'avances et des Régies de recettes et d'avances des Collectivités locales et des établissements publics locaux ;

VU l'Arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux Régisseurs d'avances et aux Régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la Délibération du bureau du Conseil d'Administration du SDIS de Loire-Atlantique du 12 mai 2009 et 5 juin 2012 instituant une Régie d'avances et de recettes pour la restauration collective ;

VU la Délibération du bureau du Conseil d'Administration du SDIS de Loire-Atlantique du 3 décembre 2019 décidant de l'extension de la Régie d'avances et de recettes de la restauration collective aux distributeurs automatiques de boissons et biscuiterie sous emballage ;

VU la Délibération du bureau du Conseil d'Administration du SDIS de Loire-Atlantique du 3 mars 2020 décidant de porter le fond de caisse de la Régie à 215 € TTC ;

VU l'Arrêté de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS de Loire-Atlantique du 29 mai 2009 et 12 septembre 2012 portant désignation du Régisseur et Mandataires ;

VU l'Arrêté n° A-2020-074 du 30 octobre 2020 portant délégations de fonctions et de signature aux vice-présidents, membres du Bureau du Conseil d'Administration ;

Considérant l'Instruction Codificatrice n° 06 – 031 – AB M du 21 avril 2006 relative aux Régies ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12/10/ 2020 ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les Arrêtés du 29 mai 2009 et du 12 septembre 2012 visés au présent Arrêté sont dans leur objet, étendus aux produits des distributeurs automatiques de boissons et biscuiterie sous emballage et sont modifiés dans leurs dispositions suivantes :

1.1 : l'encaisse maximum sur le compte des dépôts de fonds au Trésor est fixée à 25 000 € ;

1.2 : le Régisseur est assujéti à un cautionnement de 1 800 €, conformément à l'Arrêté du 28 mai 1993 ;

1.3 : l'indemnité annuelle de responsabilité du Régisseur est fixée à 200 euros, dans les conditions fixées à l'Arrêté du 3 septembre 2001 modifié.

1.4 : le fond de caisse de la Régie d'avance est porté au montant de 215 € TTC.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions au fonctionnement de la Régie demeurent inchangées ;

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et le Payeur Départemental de Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à La Chapelle sur Erdre, le 09/11/2020

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué


Marcel VERGER

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20201109-A-2020-67-AR
Date de télétransmission : 09/11/2020
Date de réception préfecture : 09/11/2020



DIRECTION DES MOYENS FONCTIONNELS
Groupement Finances
Service Exécution Budgétaire

**ARRÊTÉ N°2020-68 DE NOMINATION DU REGISSEUR ET MANDATAIRES DE LA REGIE
D'AVANCE ET DE RECETTE DE LA RESTAURATION N° 428**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, et notamment l'Article 22 ;

VU le Décret n° 2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le Décret n° 66-850 du 15 novembre 1966, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des Régisseurs ;

VU les Articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des Régies de recettes, des Régies d'avances et des Régies de recettes et d'avances des Collectivités locales et des établissements publics locaux ;

VU l'Arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux Régisseurs d'avances et aux Régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU les Délibérations du bureau du conseil d'administration du SDIS de Loire-Atlantique du 12 mai 2009 et 05 juin 2012 instituant une régie d'avances et de recettes pour la restauration collective ;

VU les Délibérations du bureau du conseil d'administration du SDIS de Loire-Atlantique du 03 décembre 2019 et 3 mars 2020, décidant de la modification de la Régie d'avances et de recettes de la restauration collective ;

VU l'Arrêté de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS de Loire-Atlantique du 29 mai 2009 et 12 septembre 2012 portant désignation du Régisseur et Mandataires ;

VU l'Arrêté n° A-2020-074 du 30 octobre 2020 portant délégations de fonctions et de signature aux vice-Présidents, membres du Bureau du Conseil d'Administration ;

Considérant l'Instruction Codificatrice n° 06 – 031 – AB M du 21 avril 2006 relative aux Régies ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12/10/2020 ;

VU l'avis conforme du régisseur en date du 06 novembre 2020. ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Madame Stéphanie LEGE est le régisseur désigné de la régie d'avances et de recettes de la restauration, étendue aux distributeurs automatiques de boissons et de biscuiterie sous emballage, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création et de transformation de la Régie.

ARTICLE 2 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Stéphanie LEGE sera remplacée par Monsieur Sébastien CASTAGNE, Mandataire suppléant ;

ARTICLE 3 : Monsieur Sébastien CASTAGNE n'est pas astreint à constituer un cautionnement ;

ARTICLE 4 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués ;

ARTICLE 5 : Madame Valérie NOEL et Monsieur Loann LEVESQUE sont nommés Mandataires de la Régie restauration pour le compte et sous la responsabilité du Régisseur de la Régie restauration avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans les actes de création et de modification de celle-ci.

ARTICLE 6 : Les Mandataires ne doivent pas percevoir de sommes et payer de dépenses pour des produits et des charges autres que celles énumérées dans les actes constitutifs et modificatifs de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'Article 432-10 du Nouveau Code Pénal ;

Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de paiement prévus par les actes de constitution et de modification de la Régie restauration ;

ARTICLE 7 : Le Régisseur titulaire et les Mandataires sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés ;

ARTICLE 8 : La nomination des régisseurs et mandataires décidée par les arrêtés n° 2009-53 et 2012-68 est annulée par le présent arrêté ;

ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera notifié au Régisseur titulaire et aux Mandataires présentement désignés.

Fait à La Chapelle sur Erdre, le 09/11/2020

Pour le Président
Le Vice-Président délégué


Marcel VERGER


Signature précédée de la formule
manuscrite « vu pour acceptation »

vu pour acceptation
Stéphanie LEGE


Régisseur titulaire

vu pour acceptation
Sébastien CASTAGNE


Mandataire suppléant

notifié le
09/11/2020


Signature précédée de la formule
manuscrite « vu pour acceptation »

notifié le 09/11/20
vu pour acceptation
Valérie NOEL

Mandataire

vu pour acceptation
Loann LEVESQUE


Mandataire
notifié le 09/11/20




A-2020-069

**Arrêté portant délégation de fonction
Présidence de la commission d'appels d'offres**

ARRÊTÉ

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU l'article L. 1424-30 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales conférant au Président du Conseil d'Administration le pouvoir de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du bureau du conseil d'administration,

VU l'article L. 1424-27 alinéa 1er du Code général des collectivités territoriales, aux termes duquel le conseil d'administration est présidé par le président du conseil général ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le président du conseil général après le renouvellement des représentants du département et celui des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale,

VU les articles L. 1411-5 et L. 1414-2 alinéa 1^{er} du Code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal de l'élection de Monsieur Philippe GROSSVALET, en qualité de Président du Conseil Départemental le 2 avril 2015,

VU le procès-verbal de l'élection des membres du Bureau du Conseil d'Administration, intervenue lors de la séance d'installation du Conseil d'Administration du 20 octobre 2020,

VU le procès-verbal de l'élection des membres de la commission d'appels d'offres, intervenue lors de la séance d'installation du Conseil d'Administration du 20 octobre 2020,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, 1er Vice-président, pour représenter le Président du Conseil d'Administration au sein de la commission d'appels d'offres et ainsi en assurer la présidence. Délégation de signature lui est donnée pour les actes et correspondances afférents.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prendra effet dès qu'il aura revêtu un caractère exécutoire.

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet, adressé à Monsieur le Payeur Départemental et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à La Chapelle Sur Erdre,
Le 23 octobre 2020.

Le Président,


PHILIPPE GROSSVALET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20201023-A-2020-069-AR
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

A-2020-70

**Désignation des représentants du Service Départemental
d'Incendie et de Secours et des représentants du personnel aux
commissions administratives paritaires**

ARRÊTÉ

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le tirage au sort organisé le 9 octobre pour les commissions administratives paritaires des Personnels administratifs et techniques de catégorie A et C, suite aux départs de plusieurs représentants du personnel ;

Vu l'installation, le 20 octobre 2020, du nouveau Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique consécutive au renouvellement des représentants des communes et EPCI et l'obligation de désigner de nouveaux représentants de cet établissement public aux différentes instances consultatives,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles désignations des membres du collège employeur au sein des commissions administratives paritaires,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : sont désignés en qualité de représentants du SDIS au sein des commissions administratives paritaires :

Personnels administratifs et techniques - Catégorie A :

Titulaires

Jean-Yves PLOTEAU - Président

Gatien MEUNIER

Lydia MEIGNEN

Marie-Paule GAILLOCHET

Suppléants

Bertrand CHOUBRAC

Patrick GIRARD

Carole GRELAUD

Personnels administratifs et techniques - Catégorie B et C :

Titulaires

Jean-Yves PLOTEAU - Président

Suppléants

Bertrand CHOUBRAC

Gatien MEUNIER
Lydia MEIGNEN
Marie-Paule GAILLOCHET

Patrick GIRARD
Carole GRELAUD
Danièle CORNET

Sapeurs-pompiers professionnels - Catégorie C :

Titulaires

Jean-Yves PLOTEAU – Président
Marcel VERGER
Lydia MEIGNEN
Marie Paule GAILLOCHET
Carole GRELAUD
Gatien MEUNIER

Suppléants

Bertrand CHOUBRAC
Patrick GIRARD
Françoise HAMEON
Danielle CORNET
Fabien GRACIA
Bernard DOUAUD

ARTICLE 2 : sont élus en qualité de représentants du personnel des commissions administratives paritaires :

Personnels administratifs et techniques - Catégorie A :

Titulaires

Isabelle GAZENGEL
Céline MELOT
Jérôme MERLET
Joseph DANTEC

Suppléants

Régis LE GALL
Sophie TOLMER
Philippe BLIN

Personnels administratifs et techniques - Catégorie B :

Titulaires

Lénaïck MILLARD
Sylvain HAMON
Jean-Marc CORNET
Stéphanie HIMBERT

Suppléants

Thomas RELANDEAU
Philippe RAIMBAUD
Chantal GUÏLLOU
Frédéric LE ROUX

Personnels administratifs et techniques - Catégorie C :

Titulaires

Luc PAUL
Patrice BONHOMME
Elisabeth MINGOT
Cyrille TETEDOIE

Suppléants

Mélanie LEFORT
Franck GUILLOU
Murielle RICHARD
Kheira DOUET

Sapeurs-pompiers professionnels - Catégorie C :

Titulaires

Jonathan GAZEAU
Jérôme DOUET
Freddy MARSOLLIER
François PINEAU
Bruno CHARON

Suppléants

Vivian AMELIN
Sébastien THOMAS
Frédéric MARION
Luis DIAS
François GAZIER

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le 29/10/2020

Le **Président du Conseil d'Administration**


Philippe GROsvALET

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20201029-A-2020-70-AR
Date de télétransmission : 04/11/2020
Date de réception préfecture : 04/11/2020



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

A-2020-71

**Désignation des représentants du Service Départemental
d'Incendie et de Secours et des représentants du personnel au comité
d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

ARRÊTÉ

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'installation, le 20 octobre 2020, du nouveau Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique consécutive au renouvellement des représentants des communes et EPCI et l'obligation de désigner de nouveaux représentants de cet établissement public aux différentes instances consultatives,

Vu les modifications de l'organigramme du SDIS 44.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : sont désignés en qualité de représentants du SDIS **au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :**

Titulaires

Jean-Yves PLOTEAU - Président

Karine FOUQUET

Patrick GIRARD

Laurent FERLAY

Michel TELLANGER

Philippe RAISON

Suppléants

Bertrand CHOUBRAC

Bernard GAGNET

Claude GAUTIER

Pascal BOLO

Lionel AREN

Marylène BOUTEILLIER

ARTICLE 2 : sont désignés en qualité de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

Titulaires

Christopher BELLEGO
Roland CHAUVEAU
Carl MALLET
Mickaël BERNARD
Sébastien GABORIT
Isabelle LE CUNFF
Yannick WALLERAND
Bertrand SANDRAS

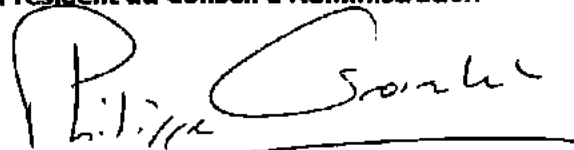
Suppléants

Cyril PEHU
Laëtitia TILLARD
Josselin PORCHER
Sandrine MINIER AROUDJ
David LUCIANI
Stéphane BOEUF
Patrice BEATRIX
Franck DELAMARRE

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le 29/10/2020

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe GROSVALET

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20201029-A-2020-71-AR
Date de télétransmission : 04/11/2020
Date de réception préfecture : 04/11/2020



**SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

A-2020-72

**Désignation des représentants du Service Départemental
d'Incendie et de Secours et des représentants du personnel au comité
technique**

ARRÊTÉ

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'installation, le 20 octobre 2020, du nouveau Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique consécutive au renouvellement des représentants des communes et EPCI et l'obligation de désigner de nouveaux représentants de cet établissement public aux différentes instances consultatives,

Vu les modifications de l'organigramme du SDIS 44.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : sont désignés en qualité de représentants du SDIS **au comité technique** :

Titulaires

Jean-Yves PLOTEAU - Président

Karine FOUQUET

Patrick GIRARD

Laurent FERLAY

Michel TELLANGER

Philippe RAISON

Suppléants

Bertrand CHOUBRAC

Pascal BOLO

Rodolphe AMAILLAND

Lionel AREN

Marylène BOUTEILLIER

Michel WEBER

ARTICLE 2 : sont élus en qualité de représentants du personnel au comité technique:

Titulaires

Véran HERTEL
Cyril EVEN
Justine DROUET
Faouzi AOUISSET
Thomas RELANDEAU
Eric BOURIENNE
Ludovic LEBOSSE
Pascal BOIVIN

Suppléants

Jean-Marie LE GALL
Denis TRIPON
Typhaine GRONDIN
Lénaïck MILLARD
Sandrine MINIER-AROUDJ
Sandrine CABRIERES
Mireille PLUMEJEAU
Gil RANNOU

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le 29/10/2020

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe GROSVALET

Accusé de réception en préfecture
044-2B4400017-20201029-A-2020-72-AR
Date de télétransmission : 04/11/2020
Date de réception préfecture : 04/11/2020



**SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

A-2020-73

**Désignation des représentants du Service Départemental
d'Incendie et de Secours et des représentants des sapeurs-pompiers
volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers
volontaires**

ARRÊTÉ

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

- Vu** le code général des collectivités territoriales (partie législative et réglementaire) ;
Vu le code de la sécurité intérieure ;
Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
Vu l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du CCDSPV ;
Vu les résultats de l'élection des membres du CCDSPV organisée le 8 octobre 2020 au SDIS44 ;
Vu l'installation, le 20 octobre 2020, du nouveau Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique consécutive au renouvellement des représentants des communes et EPCI et l'obligation de désigner de nouveaux représentants de cet établissement public aux différentes instances consultatives ;
Vu les modifications de l'organigramme du SDIS 44.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : sont désignés en qualité de représentants du SDIS **au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires** :

Titulaires

Jean-Yves PLOTEAU - Président
Marie-Chantal GAUTIER
Patrick GIRARD
Danielle CORNET
Marie-Anne HALGAND
Laurent FERLAY
Philippe RAISON

Suppléants

Bertrand CHOUBRAC
Xavier BACHELIER
Rodolphe AMAILLAND
Carole GRELAUD
Karine FOUQUET
Michel TELLANGER
Marylène BOUTEILLIER

ARTICLE 2 : sont élus en qualité de représentants du personnel **au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires** :

Titulaires

Jennifer GREMAUD

Mélanie MARTIN

Anne ROBIN

Luc PAUL

Fabrice COLAS

Peggy LESEULT

Serge LE BOULICAULT

Suppléants

Ludovic CORBET

Thomas ORDRENEAU

Laurent BARIL

Mickaël BERTHO

Thierry GUILBAUD

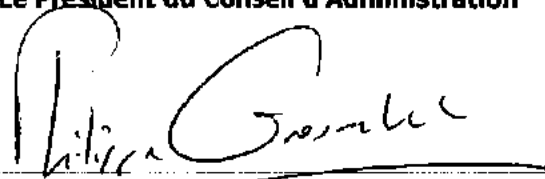
Sébastien CHARPENTIER

Stéphanie MARQUER

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le 03/11/2020

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe GROSVALET

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20201103-A-2020-73-AR
Date de télétransmission : 04/11/2020
Date de réception préfecture : 04/11/2020



A-2020-074

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
aux vice-présidents, membres du Bureau du Conseil d'Administration**

**ARRÊTÉ
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU l'article L. 1424-30 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales conférant au Président du Conseil d'Administration le pouvoir de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du bureau du conseil d'administration,

VU l'article L. 1424-27 alinéa 1er du Code général des collectivités territoriales, aux termes duquel le conseil d'administration est présidé par le président du conseil général ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le président du conseil général après le renouvellement des représentants du département et celui des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale,

VU le procès verbal de l'élection de Monsieur Philippe GROVALET, en qualité de Président du Conseil Départemental le 2 avril 2015,

VU le procès verbal de l'élection des membres du Bureau du Conseil d'Administration, intervenue lors de la séance d'installation du Conseil d'Administration du 20 octobre 2020,

VU l'arrêté n°A-2015-069 du 23 octobre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, 1^{ER} Vice-président, pour la présidence de la commission d'appels d'offres,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée aux vice-présidents membres du Bureau, pour suivre, dans le cadre des directives fixées par M. Philippe GROVALET, Président du Conseil d'Administration, sous sa surveillance et sa responsabilité, les dossiers relevant des domaines de compétences suivants :

- Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, 1^{er} Vice-président : Ressources humaines, dialogue social, développement du volontariat, logistique/matériels opérationnels et commande publique.
- Monsieur Marcel VERGER, 2^e Vice-président : Finances, bâtiments, solutions numériques, opérations d'acquisition, échange et vente de biens immobiliers, SDACR, Projet de centre de formation et d'entraînement des sapeurs-pompiers.
- Monsieur Pascal BOLO, 3^e Vice-président : Prospective et partenariats.

ARTICLE 2 : Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, 1^{er} Vice-président, pour représenter le Président du Conseil d'Administration au sein du comité technique, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, des commissions administratives paritaires et du C.C.D.S.P.V et ainsi assurer la présidence de ces instances.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux vice-présidents membres du Bureau pour les actes et correspondances afférant aux domaines de compétence de leur vice-présidence, ainsi que plus particulièrement au 1^{ER} Vice-président pour les convocations au Bureau et au Conseil d'Administration.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prendra effet dès qu'il aura revêtu un caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet, adressé à Monsieur le Payeur Départemental et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à La Chapelle Sur Erdre, le 30 octobre 2020.

Le Président,

PHILIPPE GROVALET

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20201030-A-2020-74-AR
Date de télétransmission : 03/11/2020
Date de réception préfecture : 03/11/2020

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.

Pour le Président et par délégation,



Arrêté A-2020-81

Arrêté portant délégations de signature

Modificatif n° 3

ARRÊTÉ

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-27, L. 1424-30 et L. 1424-33,

VU le procès-verbal de l'élection de Monsieur Philippe GROSSVALET en qualité de Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique le 2 avril 2015,

VU la délibération du Conseil d'Administration du 20 octobre 2020 portant délégation d'attributions au Président,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique du 15 mars 2005 portant modification de l'organisation fonctionnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, ainsi que les délibérations modificatives ultérieures,

VU l'arrêté n°A-2020-40 du 10 juin 2020 portant délégations de signature

VU l'arrêté n° A-2040-41 modificatif n°1 du 7 juillet 2020 portant délégations de signature

VU l'arrêté n° A-2020-66 modificatif n°2 du 9 novembre 2020 portant délégations de signature

VU le tableau des emplois,

CONSIDÉRANT que l'organisation fonctionnelle et territoriale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique impose un dispositif de délégation de signature afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et de sa continuité,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}

L'article 4 bis de la SECTION I : DIRECTION GENERALE de l'arrêté A-2020-40 est modifié comme suit :

La délégation de signature consentie à l'article 1 est exercée par le Lieutenant-colonel Franck BLANCHET, Directeur des Ressources Humaines, à compter du 23 novembre 2020.

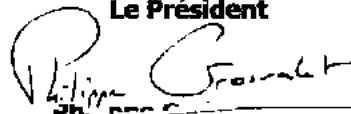
ARTICLE 2

Le présent arrêté entrera en vigueur lorsqu'il aura revêtu un caractère exécutoire.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 20/11/2020

Le Président

Philippe Grossvalet

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



**SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

A-2020-82

**Désignation des représentants du Service Départemental
d'Incendie et de Secours et des représentants du personnel au comité
technique**

ARRÊTÉ

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'installation, le 20 octobre 2020, du nouveau Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique consécutive au renouvellement des représentants des communes et EPCI et l'obligation de désigner de nouveaux représentants de cet établissement public aux différentes instances consultatives,

Vu les modifications de l'organigramme du SDIS 44.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : sont désignés en qualité de représentants du SDIS **au comité technique** :

Titulaires

Jean-Yves PLOTEAU - Président

Fanny SALLE

Patrick GIRARD

Laurent FERLAY

Michel TELLANGER

Frank BLANCHET

Suppléants

Bertrand CHOUBRAC

Pascal BOLO

Rodolphe AMAILLAND

Lionel AREN

Marylène BOUTEILLIER

Michel WEBER

ARTICLE 2 : sont élus en qualité de représentants du personnel au comité technique:

Titulaires

Véran HERTEL
Cyril EVEN
Justine DROUET
Faouzi AOUISSET
Thomas RELANDEAU
Eric BOURIENNE
Ludovic LEBOSSÉ
Pascal BOIVIN

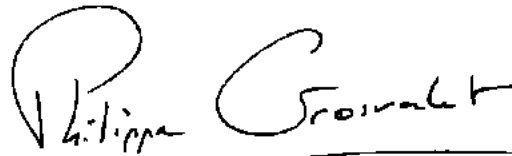
Suppléants

Jean-Marie LE GALL
Denis TRIPON
Typhaine GRONDIN
Lénaïck MILLARD
Sandrine MINIER-AROUDJ
Sandrine CABRIERES
Mireille PLUMEJEAU
Gil RANNOU

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le 24/11/2020

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe GROSVALET

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20201124-A-2020-82-AU
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020



**SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

A-2020-83

**Désignation des représentants du Service Départemental
d'Incendie et de Secours et des représentants des sapeurs-pompiers
volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers
volontaires**

ARRÊTÉ

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

- Vu** le code général des collectivités territoriales (partie législative et réglementaire) ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure ;
- Vu** la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu** l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du CCDSPV ;
- Vu** les résultats de l'élection des membres du CCDSPV organisée le 8 octobre 2020 au SDIS44 ;
- Vu** l'installation, le 20 octobre 2020, du nouveau Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique consécutive au renouvellement des représentants des communes et EPCI et l'obligation de désigner de nouveaux représentants de cet établissement public aux différentes instances consultatives ;
- Vu** les modifications de l'organigramme du SDIS 44.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : sont désignés en qualité de représentants du SDIS **au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires** :

Titulaires

Jean-Yves PLOTEAU - Président

Fanny SALLE

Patrick GIRARD

Laurent FERLAY

Michel TELLANGER

Frank BLANCHET

Suppléants

Bertrand CHOUBRAC

Pascal BOLO

Rodolphe AMAILLAND

Lionel AREN

Marylène BOUTEILLIER

Michel WEBER

ARTICLE 2 : sont élus en qualité de représentants du personnel au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

Titulaires

Jennifer GREMAUD
Mélanie MARTIN
Anne ROBIN
Luc PAUL
Fabrice COLAS
Peggy LESEULT
Serge LE BOULICAULT

Suppléants

Ludovic CORBET
Thomas ORDRENEAU
Laurent BARIL
Mickael BERTHO
Thierry GUILBAUD
Sébastien CHARPENTIER
Stéphanie MARQUER

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le 24/11/2020

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe GROSVALET

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20201124-A-2020-83-AJ
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020



Arrêté A-2020-84

Arrêté portant délégations de signature
Modificatif n° 4

ARRÊTÉ

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-27, L. 1424-30 et L. 1424-33,

VU le procès-verbal de l'élection de Monsieur Philippe GROSVALET en qualité de Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique le 2 avril 2015,

VU la délibération du Conseil d'Administration du 20 octobre 2020 portant délégation d'attributions au Président,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique du 15 mars 2005 portant modification de l'organisation fonctionnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, ainsi que les délibérations modificatives ultérieures,

VU l'arrêté n°A-2020-40 du 10 juin 2020 portant délégations de signature

VU l'arrêté n° A-2040-41 modificatif n°1 du 7 juillet 2020 portant délégations de signature

VU l'arrêté n° A-2020-66 modificatif n°2 du 9 novembre 2020 portant délégations de signature

VU l'arrêté n° A-2020-81 modificatif n° 3 du 20 novembre 2020 portant délégations de signature

VU le tableau des emplois,

CONSIDÉRANT que l'organisation fonctionnelle et territoriale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique impose un dispositif de délégation de signature afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et de sa continuité,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

L'article 14 de la section CHEFS DE GROUPEMENT ET CHEFS DE GROUPEMENT ADJOINTS de l'arrêté A-2020-40 est modifié comme suit :

14.3 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Chef du Groupement Gestion Prévisionnelle des Emplois
et des Compétences

✓ poste vacant

14.4 – GROUPEMENTS TERRITORIAUX

Adjoint au Chef du Groupement Ouest

✓ poste vacant

ARTICLE 2

L'article 14 de la section CHEFS DE SER VICE ET CHEFS DE BUREAU DES GROUPEMENTS FONCTIONNELS ET TERRITORIAUX de l'arrêté A-2020-40 est modifié comme suit :

14.5 – DIRECTION GENERALE

Groupement Prévention

Chef du Bureau Prévention du Groupement Ouest

✓ Capitaine Thierry CHAUVIN

14.9 – GROUPEMENTS TERRITORIAUX

Groupement Ouest

Chef du Bureau Ressources Humaines

✓ Capitaine Jean-Christophe CHEVALIER

Adjoint au Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Savenay

✓ Lieutenant Sylvain DOGUET

Chef du Centre d'Incendie et de Secours du Croisic par intérim

✓ Lieutenant Sylvain DOGUET

ARTICLE 3

L'annexe n° 1 relative à la liste des chefs de centre volontaires, Officiers et Sous-Officiers, bénéficiaires de la délégation de signature à l'article 7 est remplacée par l'annexe n°1 jointe.

ARTICLE 4

Le présent arrêté entrera en vigueur lorsqu'il aura revêtu un caractère exécutoire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 9 décembre 2020

Le Président


Philippe GROSVALET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Annexe n° 1 - Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers
 exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours**

Groupe	Centre d'Incendie et de Secours	Chef de centre
NORD	ABBARETZ	Lieutenant Emmanuel PAILLUSSON
SUD	AIGREFEUILLE S/MAINE	Lieutenant Cédric MOREAU
OUEST	ASSERAC	Lieutenant Patrick LE CARFF
NORD	BLAIN	Lieutenant Mathieu CABELGUEN
SUD	BOUAYE	Lieutenant Bruno HAMELIN
SUD	BOUSSAY	Lieutenant Bertrand MORIN
NORD	BOUVRON	Capitaine Thierry GUILBAUD
SUD	BRAINS	Lieutenant Frédéric CHAUVET
OUEST	CAMPBON	Adjudant-chef Sylvain BONNAUDET
SUD	CHATEAU-THEBAUD	Lieutenant Frédéric CHOUTEAU
NORD	CONQUEREUIL	Lieutenant Pierre ETIENNE
SUD	COUERON	Lieutenant Kenny DIVART
NORD	DERVAL	Lieutenant Régis LEBLAY
OUEST	DONGES	Lieutenant Fabrice DROLLON
NORD	FAY DE BRETAGNE	Lieutenant Denis GHESQUIER
NORD	FEGREAC	Lieutenant Sylvain GUIHO
NORD	GUEMENE PENFAO	Capitaine Eric DRION
OUEST	GUENROUET	Lieutenant Jérôme TILLARD
OUEST	HERBIGNAC	Lieutenant Laurent DRENO
NORD	HERIC	Lieutenant Marc JULIENNE
SUD	INDRE	Adjudant-chef Fabien AUDAIRE
NORD	JOUE S/ERDRE	Lieutenant Peggy LESEULT
OUEST	LA BERNERIE EN RETZ	Capitaine Pascal RENAUD
SUD	LA CHAPELLE BASSE MER	Adjudant-chef Mikael GUILLEMARD
OUEST	LA CHAPELLE DES MARAIS	Lieutenant Didier PERRAUD
SUD	LA MONTAGNE	Lieutenant Gilles TOUMANIANTZ
SUD	LA PLANCHE	Adjudant-chef Benoît JEANNEAU
OUEST	LA TURBALLE	Capitaine Jean-Claude JOUANO
OUEST	LE CROISIC	
SUD	LE PALLET	Lieutenant Philippe FONTENEAU
SUD	LE PELLERIN	Lieutenant Dominique JOLLY
OUEST	LE POULIGUEN	Lieutenant Yoann LAMBALLAIS
SUD	LEGE	Lieutenant François RABILLARD
NORD	LES TOUCHES	Lieutenant Christophe LEDUC
NORD	LIGNE	Lieutenant Fabrice COLAS
SUD	MACHECOUL ST MEME	Capitaine Pascal BOUCARD
NORD	MESANGER	Lieutenant Frédéric HERVE

OUEST	MES	Lieutenant Fabrice LEVAZEUX
OUEST	MISSILLAC	Lieutenant Olivier GICQUIAUD
NORD	MOISDON LA RIVIERE	Lieutenant Sébastien FORGET
OUEST	MONTOIR DE BRETAGNE	Lieutenant Olivier CARCAUD
NORD	NORT S/ERDRE	Lieutenant Yanick RIVIERE
NORD	NOZAY	Lieutenant Didier BOUVIER
OUEST	PAIMBOEUF	Capitaine Cyrille LORMEAU
NORD	PETIT MARS	Lieutenant Pierrick MOISDON
OUEST	PIRIAC S/MER	Lieutenant Anthony BOUILLO
NORD	PLESSE	Lieutenant Benjamin RECCOURT
OUEST	PREFAILLES	Lieutenant Alain VERGNAUD
NORD	RIAILLE	Lieutenant Florent MOUSSAULT
NORD	ROUGE	Lieutenant Franck PELHATRE
NORD	SAFFRE	Lieutenant Florent MARY
NORD	SION LES MINES	Lieutenant Jérôme GERARD
OUEST	ST ANDRE DES EAUX	Lieutenant René GUENO
SUD	ST COLOMBAN	Lieutenant Jean-Noël FLAIRE
SUD	ST ETIENNE DE MER MORTE	Lieutenant Olivier BARIL
NORD	ST ETIENNE DE MONTLUC (LA CHOLTIERE)	Lieutenant Régis BOURBIGOT
OUEST	ST GILDAS DES BOIS	Adjudant-chef Yohann BRIAND
OUEST	ST JOACHIM	Lieutenant Laurent MOREAU
SUD	ST JULIEN DE CONCELLES	Adjudant-chef Sébastien ROMIEN
NORD	ST JULIEN DE VOUVANTES	Lieutenant Christophe MATHIS
OUEST	ST LYPHARD	Lieutenant Pascal ALLAIRE
OUEST	ST MICHEL CHEF CHEF	Lieutenant Sébastien CHARPENTIER
OUEST	ST PERE EN RETZ	Adjudant Maxime LANDAIS
SUD	ST PHILBERT DE GRAND LIEU	Capitaine Laurent TENAUD
OUEST	STE PAZANNE	Lieutenant Luc AMAILLAND
NORD	TREFFIEUX	Lieutenant - Morgan JULIENNE
OUEST	TRIGNAC	Capitaine Laurent DENOUAL
SUD	VALLET	Lieutenant Romuald NICOLAS
NORD	VARADES	Lieutenant Thierry ROBERT
NORD	VAY	Lieutenant Anthony VERGER
SUD	VIEILLEVIGNE	Adjudant-chef Franck MARTIN
NORD	VIGNEUX DE BRETAGNE	Lieutenant Fabrice OLIVEROS
OUEST	VILLENEUVE EN RETZ	Lieutenant Philippe SACHOT

Le Président,

Philippe GROVALET

Le : 9 décembre 2020

Cabinet du Préfet

**Service Départemental d'Incendie et
de Secours**

MW/SK A2020-085

ARRÊTÉ

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code de la route, notamment ses articles R. 221-1 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel en date du 7 mars 1973 modifié, relatif aux commissions médicales chargées en première instance d'apprécier l'aptitude physique des candidats aux permis de conduire et des conducteurs ;

VU l'arrêté ministériel du 8 février 1999 modifié, fixant les conditions d'établissement de délivrance et de validité des permis de conduire ;

VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;

VU la proposition du médecin-chef du Service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers ;

VU les avis du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins ;

VU l'avis du médecin inspecteur départemental de la Santé Publique ;

SUR la proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les médecins ci-après sont agréés pour effectuer les visites médicales du « groupe lourd » pour les sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels.

Docteur Michel WEBER
Médecin Chef

Docteur AGULLO Bruno
Docteur ARISTE Philippe
Docteur ARNAUD DE FOIARD Patrick
Docteur BARIATINSKY Natacha
Docteur BAURIN-GAROCHE Marie-Ange
Docteur BILLON Zélie
Docteur BOEDEC Sophie
Docteur BOLUT Philippe
Docteur BREMOND Laurent
Docteur CHERIAUX Jean-Marc
Docteur COLLET Philippe
Docteur COLPAERT André

Docteur COMBE Pauline
Docteur COMPAIN Philippe
Docteur DEVOIZE Jérôme
Docteur EON Marie
Docteur EVAIN Yoann
Docteur FAIVRE Isabelle
Docteur FRUNEAU Pascal
Docteur GALLAS Pierre
Docteur GATEAU Jean-Noël
Docteur GAY-BINEAU Pascale
Docteur GRABLI Daniel
Docteur GROLLEAU Dominique

Docteur HERVE Paul
Docteur HOUDAYER Pierre
Docteur HUCHET Ludovic
Docteur JEANTEUR Magali
Docteur KABBAJ Amine
Docteur LAKHSSASSI-CASTELAIN Mehdi
Docteur LAMAIZIERE Yves
Docteur LECLERCQ Elsa
Docteur LECOQ GAUDIN Olivia
Docteur LEMARCHAND Christian
Docteur LINET Pierre-Marie
Docteur LOMBARD Lise

Docteur MARLIER Aurélie
Docteur MAZOWIECKI Sabine
Docteur MIGNEN Frédéric
Docteur PABOEUF Claude
Docteur PALLAUD Sylvain
Docteur PERON Stéphanie
Docteur PERSON Claire
Docteur PICHOT Stéphane
Docteur SEILER Christian
Docteur TCHAKONTE Baudouin
Docteur THOMAS Pauline
Docteur WAVELET Eric

Article 2 : L'agrément prend effet à compter de la signature du présent arrêté et sera renouvelé tous les deux ans par tacite reconduction.

Article 3 : L'arrêté préfectoral en date du 2 janvier 2020 fixant la liste des médecins agréés pour effectuer les visites médicales du « groupe lourd » pour les sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet, et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 7 DEC. 2020

~~Le Préfet~~
Pour le préfet et par délégation
le sous-préfet, directeur de cabinet

François DRAPÉ

MW/SK A2020-86

ARRÊTÉ

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LOIRE ATLANTIQUE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la sécurité intérieure,

VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les Corps de Sapeurs-Pompiers modifiée,

VU l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000, fixant les conditions d'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des Services Départementaux d'Incendie et de Secours,

VU l'avis de la Commission consultative du Service de santé et de secours médical,

SUR proposition du médecin-chef départemental,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les médecins ci-après sont habilités à se prononcer sur l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels.

Docteur Michel WEBER
Médecin Chef

Docteur AGULLO Bruno
Docteur ARISTE Philippe
Docteur ARNAUD DE FOIARD Patrick
Docteur BARIATINSKY Natacha
Docteur BAURIN-GAROCHE Marie-Ange
Docteur BILLON Zélie
Docteur BOEDEC Sophie
Docteur BOLUT Philippe
Docteur BREMOND Laurent
Docteur CHERIAUX Jean-Marc
Docteur COLLET Philippe
Docteur COLPAERT André
Docteur COMBE Pauline
Docteur COMPAIN Philippe
Docteur DEVOIZE Jérôme
Docteur EON Marie
Docteur EVAÏN Yoann

Docteur FAIVRE Isabelle
Docteur FRUNEAU Pascal
Docteur GALLAS Pierre
Docteur GATEAU Jean-Noël
Docteur GAVDAN Audrey
Docteur GAY-BINEAU Pascale
Docteur GRABLI Daniel
Docteur GROLLEAU Dominique
Docteur HERVE Paul
Docteur HOUDAYER Pierre
Docteur HUCHET Ludovic
Docteur JEANTEUR Magali
Docteur KABBAJ Amine
Docteur LAKHSSASSI-CASTELAIN Mehdi
Docteur LAMAIZIERE Yves
Docteur LECLERCQ Elsa
Docteur LECOQ GAUDIN Olivia

Docteur LEMARCHAND Christian
Docteur LINET Pierre-Marie
Docteur LOMBARD Lise
Docteur MARLIER Aurélie
Docteur MAZOWIECKI Sabine
Docteur MIGNEN Frédéric
Docteur PABOEUF Claude
Docteur PALLAUD Sylvain

Docteur PERON Stéphanie
Docteur PERSON Claire
Docteur PICHOT Stéphane
Docteur SEILER Christian
Docteur TCHAKONTE Baudouin
Docteur THOMAS Pauline
Docteur WAVELET Eric

ARTICLE 2 : L'arrêté du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique en date du 3 janvier 2020 fixant la liste départementale des médecins habilités à se prononcer sur l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 7 déc 2020

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Philippe GROSVALET